

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NO 2098-LAS-169**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 13 août 2012 le règlement suivant :

2098-LAS-169 Règlement amendant le règlement de zonage 2098 de manière à inclure une disposition spéciale applicable à la zone I06-01 afin d'y autoriser l'usage d'organisme et association de bienfaisance avec conditions.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 septembre 2012, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 27 septembre 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF ZONING
BYLAW NO. 2098-LAS-169**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on August 13, 2012, the following bylaw:

2098-LAS-169 Bylaw amending zoning bylaw 2098 so as to introduce a special provision applicable to the Zone I06-01 to allow the use of organization and charity association with conditions.

This Bylaw has taken effect on September 13, 2012, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This Bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on September 27, 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement